

## **Fédération Française du Bâtiment du Val d'Oise**

*Association déclarée auprès de la Préfecture de Cergy*

*Inscrite au répertoire départemental sous le n°250*

*SIRET : 785 898 347 00022*

30 Rue Francis Combe  
95000 CERGY

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020



## **Fédération Française du Bâtiment du Val d'Oise**

Association déclarée auprès de la Préfecture de Cergy  
INSCRIT AU REPERTOIRE DEPARTEMENTAL SOUS LE N°250  
30 rue Francis Combe  
ZA Francis Combe  
95000 CERGY

SIRET 785 898 347 00022

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Ce rapport contient 15 pages

Assemblée générale ordinaire du 14 Avril 2021,

#### **Aux membres,**

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 23 Mars 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française du Bâtiment relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau le 17 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau arrêté le 17 mars 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres appelé à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités du bureau et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient au Bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Bureau d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Conflans Sainte Honorine, le 9 avril 2021

  
Chantal Le Querré  
Commissaire aux Comptes

## **Annexe – Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	37 317	25 880	11 437	14 626	-3 189	-21.81	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées	1 356 006		1 356 006	1 356 006			
Autres titres immobilisés	4 854		4 854	79	4 775	NS	
Prêts							
Autres							
<b>Total I</b>	<b>1 398 177</b>	<b>25 880</b>	<b>1 372 297</b>	<b>1 370 711</b>	<b>1 585</b>	<b>0.12</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 414		1 414	874	540	61.81
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	109 110		109 110	79 638	29 472	37.01
	Valeurs mobilières de placement	31 215		31 215	31 215		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	580 096		580 096	532 135	47 961	9.01
	Charges constatées d'avance (2)	5 798		5 798	2 412	3 386	140.43
	<b>Total II</b>	<b>727 632</b>		<b>727 632</b>	<b>646 273</b>	<b>81 359</b>	<b>12.59</b>
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 125 809</b>	<b>25 880</b>	<b>2 099 929</b>	<b>2 016 984</b>	<b>82 945</b>	<b>4.11</b>	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		1 960 240		1 857 526	102 714	5.53	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>		67 550		102 714	-35 164	-34.23	
<b>Situation nette (sous total)</b>		2 027 790		1 960 240	67 550	3.45	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>		2 027 790		1 960 240	67 550	3.45	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
<b>Total III</b>							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		15 429		20 647	-5 218	-25.27
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		56 617		36 097	20 520	56.85
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		93			93	
Instrument de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
<b>Total IV</b>		72 139		56 744	15 395	27.13	
Ecarts de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		2 099 929		2 016 984	82 945	4.11	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

66 667

48 406

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Cotisations	433 642		499 371		-65 729	-13.16
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	20 459		32 352		-11 893	-36.76
Parrainages	379		1 502		-1 123	-74.77
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	100 629		91 106		9 523	10.45
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 946		10 062		-6 116	-60.78
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	606		141		465	330.31
<b>Total I</b>	<b>559 661</b>		<b>634 533</b>		<b>-74 872</b>	<b>-11.80</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	193 778		265 770		-71 992	-27.09
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	2 219		1 329		890	67.00
Salaires et traitements	197 528		181 129		16 399	9.05
Charges sociales	95 161		86 635		8 526	9.84
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 160		7 431		-1 271	-17.11
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	75		3		72	NS
<b>Total II</b>	<b>494 920</b>		<b>542 297</b>		<b>-47 377</b>	<b>-8.74</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>64 740</b>		<b>92 235</b>		<b>-27 495</b>	<b>-29.81</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation	4 775		11 154		-6 379	-57.19
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	<b>4 775</b>		<b>11 154</b>		<b>-6 379</b>	<b>-57.19</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>						
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>4 775</b>		<b>11 154</b>		<b>-6 379</b>	<b>-57.19</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>69 515</b>		<b>103 389</b>		<b>-33 874</b>	<b>-32.76</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	400				400	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>	<b>400</b>				<b>400</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion	922		675		247	36.53
Sur opérations en capital	1 443				1 443	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>	<b>2 365</b>		<b>675</b>		<b>1 690</b>	<b>250.36</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>-1 965</b>		<b>-675</b>		<b>-1 290</b>	<b>-191.10</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>						
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>564 835</b>		<b>645 686</b>		<b>-80 851</b>	<b>-12.52</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>497 285</b>		<b>542 972</b>		<b>-45 687</b>	<b>-8.41</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>67 550</b>		<b>102 714</b>		<b>-35 164</b>	<b>-34.23</b>

## ANNEXE

### SOMMAIRE

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Créances immobilisées	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Détail des charges constatées d'avance	X

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Honoraires des commissaires aux comptes	X
---	---

#### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	X
--	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 099 928.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 559 660.55 Euros et dégageant un excédent de 67 549.92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations générales complémentaires**

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 100		1 283
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	40 712		3 131
<b>TOTAL</b>	41 812		4 414
Autres participations	1 272 043		
Autres titres immobilisés	61 614		
<b>TOTAL</b>	1 333 656		
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 375 468		4 414

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 383	2 383
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 909	34 934	34 934
<b>TOTAL</b>		8 909	37 317	37 317
Autres participations			1 272 043	1 272 043
Autres titres immobilisés			61 614	61 614
<b>TOTAL</b>			1 333 656	1 333 656
<b>TOTAL GENERAL</b>		8 909	1 370 973	1 370 973

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 100	396		1 496
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	26 086	5 764	7 465	24 384
<b>TOTAL</b>	27 186	6 160	7 465	25 880
<b>TOTAL GENERAL</b>	27 186	6 160	7 465	25 880

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	396				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 764				
<b>TOTAL</b>	6 160				
<b>TOTAL GENERAL</b>	6 160				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Etat des provisions

Néant

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 264 318	-0	1 264 318
Autres créances clients	1 414	1 414	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	173	173	
Débiteurs divers	108 937	108 937	
Charges constatées d'avance	5 798	5 798	
<b>TOTAL</b>	<b>1 380 640</b>	<b>116 322</b>	<b>1 264 318</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	15 429	15 429		
Personnel et comptes rattachés	27 528	27 528		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 890	25 890		
Autres impôts taxes et assimilés	3 198	3 198		
Autres dettes	93	93		
<b>TOTAL</b>	<b>72 139</b>	<b>72 139</b>		

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Brevets, licences	Linéaire	1 an
AAI Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire	3 à 5 ans

### Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La créance détenue dans les comptes à hauteur de 1.264.318 € correspond à une créance détenue auprès de la SCI BATIMENT 95 détenue à 95% par Fédération Française du Bâtiment du Val d'Oise.

Celle-ci ne fait courir aucun intérêt.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	84 656
Total	84 656

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 984
Dettes fiscales et sociales	45 086
Total	51 071

### Détail des charges à payer

	Montant
FACTURES FRS NON PARVENUES	
- FNP COMMISSION BANCAIRE	272
- FNP - DEPLACEMENT	51
- FNP - LA POSTE	442
- FNP - CPME 95 COTISATION 2020	1 500
- FNP - BMFC SOCIAL	120
- FNP - BFR Représentativité	3 600
DETTES PROV./CONGES PAYES	
- CP 31/12/2020	14 764
PERSONNEL - PRIME A VERSER	
- PROV PRIME A VERSER	12 035
CHARGES SUR CP	
- cs/ cp 31/12/2020	8 540
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	
- APST 1S2020 ET 2S2020	667
- CS/ PRIMES	7 038
Total	49 028

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 798
Total	5 798

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTAT. D'AVANCE			
- CCA ARVAL PARTNERS 2021-01	682		
- CCA ARVAL ASSURANCE 2021-01	18		
- CCA - ORANGE	162		
- CCA - ORANGE	54		
- CCA - ORANGE	55		
- CCA - SMABTP	376		
- CCA - SMABTP	303		
- CCA - SMABTP	2 373		
- CCA - SMA ASSURANCE	933		
- CCA - BMBD	528		
- CCA - DOCUP	313		
Total	5 798		

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7.200 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3.600 € TTC
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 3.600 € TTC

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.